



## RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE METREX DE NICE

Les délégués présents à la séance plénière de clôture du samedi 28 mars 1998 de la conférence METREX Nice 1998 - un grand nombre d'entre-eux ayant assisté à la Conférence des Régions Métropolitaines de 1996 à Glasgow, riches de l'expérience de plus de 50 présentations des régions métropolitaines de toute l'Europe pendant les groupes de travail, et ayant écouté des conférenciers présenter le développement et la planification spatiale européenne - ont résolu de

### **1 Planification spatiale métropolitaine, nationale et européenne**

Reconnaître que la planification spatiale au niveau métropolitain a un rôle central à jouer sur la mise en pratique des Perspectives de Planification Spatiale et des Politiques Urbaines naissantes, au niveau national et au niveau européen.

### **2 Administration**

Recommander aux gouvernements nationaux et européens les avantages d'une organisation administrative qui assurerait le développement et la planification spatiale efficaces au niveau métropolitain.

### **3 Viabilité**

Reconnaître qu'un développement et une planification spatiale efficaces au niveau métropolitain ont un rôle clé à jouer dans la réalisation d'une manière de vivre plus viable.

### **4 Rôles et visions métropolitaines**

Reconnaître que, dans une Europe changeante, chaque zone et chaque région métropolitaine voudra déterminer le rôle qui convient le mieux à son héritage et à sa vision du futur.

### **5 Points communs**

Reconnaître que dans le cadre de ces aspirations variées, les zones et les régions métropolitaines trouveront un grand nombre de points communs. Ces points forment une base pour établir un réseau de contacts et d'échanges continus de connaissances, et couvrent :

#### **La stratégie**

L'établissement d'une stratégie qui jetterait les fondements de la direction générale du renouvellement et du développement urbain, infrastructure comprise, est indispensable, ainsi que la viabilité de l'environnement qui accomplirait le rôle et la vision recherchés.



### **Le processus de planification**

L'établissement d'un processus de planification et d'une capacité technique et administrative est indispensable et permettrait de contrôler régulièrement l'efficacité de la stratégie et qui serait soumise à des réexamens et à la participation du public.

### **Les points clé**

C'est à ce niveau que la planification spatiale métropolitaine peut traiter les points clé suivants de la façon la plus efficace :

- une présence compétitive d'opportunités d'investissement
- un environnement compétitif et viable
- l'équilibre de la réutilisation et de l'affranchissement des surfaces urbaines
- la préservation de centres villes viables
- l'impact des options de stratégie sur l'environnement
- les systèmes de transport et d'infrastructure
- l'exclusion sociale.

### **6 Etablissement des réseaux de contacts**

Continuer à reconnaître l'importance des réseaux de contacts entre les zones et les régions métropolitaines européennes par l'intermédiaire de Metrex et de son programme d'activités.

### **7 Cohésion**

Reconnaître la nécessité de la cohésion entre les zones et les régions métropolitaines de la Grande Europe, et l'obligation spéciale qu'ont les zones ayant une expérience et une connaissance pratique de les partager avec les autres.

### **8 Reconnaissance européenne**

Recommander au Comité Européen Intergouvernemental des ministres responsables de la planification régionale, au Parlement Européen, à la Commission Européenne et au Comité des Régions, l'importance de la liaison avec le Réseau METREX qui est en mesure d'apporter au débat sur la planification spatiale et la politique urbaine au niveau européen, une mesure métropolitaine.

### **9 Soutien européen**

Reconnaître que même si les zones et les régions métropolitaines d'Europe peuvent promouvoir une planification spatiale plus efficace par l'intermédiaire des réseaux de contacts, il n'est pas possible d'éviter les coûts des services de langue requis qui



assurent une action totale et cohérente.

Recommander par conséquent à la Commission Européenne l'importance d'un soutien financier couvrant cet aspect des réseaux de contacts métropolitains.

Recommander en outre à la Commission Européenne l'importance du soutien aux initiatives métropolitaines qui couvrent les points communs identifiés au paragraphe 5 de cette Résolution, par l'intermédiaire des programmes de l'UE lorsque ceci est possible et approprié.

## **10 Action**

Recommander cette Résolution au Réseau Metrex et recommande qu'elle soit prise en compte dans ses activités pendant les deux années à venir avant la conférence biennale.

Recommander que le Réseau présente un rapport à la prochaine conférence biennale sur les mesures prises et les progrès réalisés.